



## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND,  
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, RAMACKERS

Excusée : Mme QUENTEL

### PV du 22 avril 2025

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

### **DEROGATIONS – SAISON 2024/2025 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 24 et 25 mai 2025, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

### **AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS**

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.** Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



### **CORRESPONDANCE – MODIFICATION DE MATCH**

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

**Par ailleurs, toute demande de modifications de matchs (changement de date, et/ou d'horaire, et/ou d'installation) doit être saisi via l'application Footclubs sous peine de sanction (cf. annexe financière).**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

#### **A noter :**

**Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.**

### **FEUILLES DE MATCHES**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

**Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.**

**(Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).**

**Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.**

### **FORFAITS AVISES**

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



## **ATTENTION**

**Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.**

**Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.**

## **DELEGATIONS**

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

\*\*\*\*\*

### **Arrêté Municipal de la Mairie de RIS ORANGIS**

Fermeture du terrain de Champrosay du mercredi 9 octobre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de PARAY VIEILLE POSTE**

Fermeture du terrain Jean Bouin du mardi 19 novembre 2024 jusqu'à nouvel ordre.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de QUINCY SOUS SENART**

Fermeture du stade Maurice Perraguin du dimanche 5 janvier 2025 jusqu'à nouvel ordre.

### **Arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES EN HUREPOIX**

- Fermeture du stade Norbert Batigne du samedi 26 avril 8 heures au lundi 28 avril 2025 12 heures.
- Fermeture des terrains du stade Norbert Batigne le samedi 24 mai 2025.

### **Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SUR ORGE**

Fermeture du stade du Breuil pendant les jours fériés 2025.

### **Courriel de COEUR D'ESSONNE AGGLOMERATION**

- Fermeture du stade Babin à La Norville et du stade Faillu à EGLY les jours fériés en 2025.
- Fermeture du stade Babin à La Norville
  - Terrains d'honneur et synthétique le dimanche 4 mai 2025
  - Terrain d'honneur le samedi 7 juin 2025
  - Terrains d'honneur et synthétique le dimanche 8 juin 2025
- Fermeture du stade Babin à La Norville et du stade Faillu à Egly du lundi 14 avril au dimanche 27 avril 2025 inclus.



## Courrier de COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Fermeture des installations du stade des Bergeries le 1<sup>er</sup> mai 2025.

## Arrêté Municipal de la Mairie de LA FERTE ALAIS

Fermeture du stade Carnot du samedi 19 avril au 3 mai 2025.

### COUPES

## Coupes de l'Essonne Finales

Seniors Essonne : le 14/05/2025 à FLEURY

Seniors District, CDM, Vétérans et +45 ans : le 11/05/2025 à MASSY

U18, U16 et U14 : le 10/05/2025 à MASSY

Seniors F à 11, U18 F à 8 et U15 F à 8 : le 07/06/2025 à LARDY

### Résultats : 1/4 de finale

#### U18

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	GRIGNY US	3-0	STE GENEVIEVE FC
2	EVRY FC	1-1 (4-2 TAB)	RIS ORANGIS US
3	VAL YERRES CROSNE		ARPAJONNAIS RC
4	DOURDAN SPORT	2-4	LINAS MONTLHERY ESA

### Résultats : ½ finale

#### Seniors Essonne

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	IGNY AFC 1	2-1	FLEURY 91 FC 2
2	SAVIGNY FOOT CO 1	3-2	LINAS MONTLHERY ESA 2

#### Seniors District

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	TREMPLEIN FOOT 1	3-0	ORSAY BURES FC 2
2	IGNY AFC 3	2-4	ST MICHEL FC 91 2

#### CDM

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	MORSANG SUR ORGE FC	2-2 (2-1 TAB)	PORT. BRETIGNY
2	VAL YERRES CROSNE	2-2 (3-4 TAB)	LONGJUMEAU FC

#### Vétérans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	EVRY FC 2		ST GERMAIN LES ARPAJON
2	VIRY CHATILLON ES	0-5	BONDOUFLE AMC

#### +45 ans

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	MNVDB FC	2-0	ATHIS MONS USO
2	MORANGIS CHILLY FC	3-0	IGNY AFC



## U18

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	GRIGNY US		EVRY FC
2	LINAS MONTLHERY ESA		VAL YERRES CROSNE ou ARPAJONNAIS RC

## U16

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	BRETIGNY FCS 2		MASSY 91 FC
2	BALLANCOURT FC	0-5	LINAS MONTLHERY ESA

## U14

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	EVRY FC		BRETIGNY FCS
2	RIS ORANGIS US		BRUNOY FC

## Seniors F à 11

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	BOISSY FC 91 (FFT)	0-5	FLEURY 91 FC 2
2	ETAMPES FC (FFT)	0-5	TROIS VALLEES FC

## U18 F à 8

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	VIGNEUX FCO	0-4	STE GENEVIEVE 2
2	TROIS VALLEES FC 2	5-0	VERRIERES LE BUISSON (FFT)

## U15 F à 8

Match N°	Club Recevant	Score	Club Visiteur
1	VILLABE ETS	5-0	ATHIS MONS USO 2 (FFT)
2	STE GENEVIEVE 2	5-0	ARPAJONNAIS RC (FFT)

COUPE DE L'ESSONNE : Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

**RAPPEL IMPORTANT :**

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.

## CALENDRIERS

### U16

Courriel des PORT. RIS ORANGIS

nous informant du forfait général de son équipe U16 évoluant en D4/C.

Amende réglementaire pour forfait général.



## COUPES ESSONNE FEMININES

### **Seniors F à 11**

#### **Match n° 53298785 du 19 avril 2025**

#### **BOISSY FC 91 1 / FLEURY 91 FC 2**

Courriel de BOISSY FC 91 en date du 18 avril 2025 à 13h21 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de BOISSY FC 91 1.

Amende réglementaire à BOISSY FC 91 pour forfait coupe.

L'équipe de FLEURY 91 FC 2 est qualifiée pour le tour suivant.

#### **Match n° 53298786 du 19 avril 2025**

#### **ETAMPES FC 1 / TROIS VALLEES FC 1**

Courriel d'ETAMPES FC en date du 18 avril 2025 à 12h06 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe d'ETAMPES FC 1.

Amende réglementaire à ETAMPES FC pour forfait coupe.

L'équipe de TROIS VALLEES FC 1 est qualifiée pour le tour suivant.

### **U15 F à 8**

#### **Match n° 23298838 du 19 avril 2025**

#### **VILLABE ETS 1 / ATHIS-MONS USO 2**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe d'ATHIS-MONS USO.

Amende réglementaire à ATHIS-MONS USO pour forfait coupe.

Frais d'arbitrage à la charge d'ATHIS-MONS USO (article 17.1 du RSG du DEF).

L'équipe de VILLABE ETS 1 est qualifiée pour le tour suivant.

#### **Match n° 23298839 du 19 avril 2025**

#### **STE GENEVIEVE FC 2 / ARPAJONNAIS RC 1**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe d'ARPAJONNAIS RC 1.

Amende réglementaire à ARPAJONNAIS RC pour forfait coupe.

Frais d'arbitrage à la charge d'ARPAJONNAIS RC (article 17.1 du RSG du DEF).

L'équipe de STE GENEVIEVE FC 1 est qualifiée pour le tour suivant.

### **U18 F à 8**

#### **Match n° 53298837 du 19 avril 2025**

#### **TROIS VALLEES FC 2 / VERRIERES LE BUISSON 1**

Lecture FMI.

Courriel de VERRIERES LE BUISSON.

La Commission enregistre le forfait de l'équipe de VERRIERES LE BUISSON 1.

Amende réglementaire à VERRIERES LE BUISSON pour forfait coupe.

Frais d'arbitrage à la charge de VERRIERES LE BUISSON (article 17.1 du RSG du DEF).

L'équipe de TROIS VALLEES FC 2 est qualifiée pour le tour suivant.



## FOOT FEMININ

### **FMI NON PARVENUE DU 5 AVRIL 2025**

#### **U15 F à 8 \* Poule A**

##### **Match n° 53121592 \* VIRY CHATILLON ES 1 / BRETIGNY FCS 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour feuille de match incomplète (manque l'annexe feuille de match).

1<sup>er</sup> avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

#### **U15 F à 8**

##### **Match n° 53121667 du 24 mai 2025**

##### **ARPAJONNAIS RC 1 / BONDOUFLE AMC 1 \* Poule B**

Arrêté de fermeture de la Mairie de MAROLLES EN HUREPOIX.

La Commission demande à ARPAJONNAIS RC de trouver un terrain de repli ou d'inverser la rencontre en accord avec le club adverse pour cette rencontre.

## CHAMPIONNAT SENIORS

### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

#### **AIGLE FERTOISE 1 / VAL YERRES CROSNE 3 \* D3/B**

Accord de la Commission.

### **Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

#### **ST GERMAIN SAINTRY 2 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 \* D2/B du 1<sup>er</sup> mai 2025 (remis) avancé au 27 avril 2025 à 12h00**

Accord de la Commission.

### **Match n° 28611290 du 16 mars 2025 remis au 27 avril 2025**

#### **MENNECY CS 2 / ORSAY BURES FC 2 \* D4/A**

Retour du PV du Comité Chargé des Affaires Courantes en date du 8 avril 2025.

Ledit Comité confirme la décision de 1<sup>ère</sup> instance.

La rencontre est maintenue le 27 avril 2025.

### **Match n° 28608910 du 30 mars 2025**

#### **DRAVEIL FC 2 / VIRY CHATILLON ES 2 \* D2/B**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 3 avril 2025.

Ladite Commission dit match perdu par forfait à VIRY CHATILLON ES 2.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 2.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.



**Match n° 28608897 remis au 8 mai 2025**

**DRAVEIL FC 2 / ST GERMAIN SAINTRY 1 \* D2/B**

Demande de DRAVEIL FC de changement de date, d'horaire et de terrain via Footclubs.

Refus de ST GERMAIN SAINTRY.

La Commission maintient la rencontre le 8 mai 2025.

**CHAMPIONNAT CDM**

**TI 72h du 20 avril 2025 à jouer le jeudi 8 mai 2025**

PECQUEUSE AS 5 / BALLANCOURT FC 5 \* D1

**TI 72h du 20 avril 2025 à jouer le mercredi 14 mai 2025 à 20h00, sous réserve de l'éclairage**

ARPAJONNAIS RC 6 / PAYS LIMOURS ENT 5 \* D1

**Match n° 29731072 du 13 avril 2025**

**ST MICHEL FC 91 5 / PLATEAU SACLAY ES 5 \* D2**

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de ST MICHEL FC 91.

Lecture du courriel de PLATEAU SACLAY ES

nous indiquant le résultat de la rencontre

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

ST MICHEL FC 91 5 : 0 but

PLATEAU SACLAY ES 5 : 3 buts

**Match n° 29178709 remis au 20 avril 2025**

**FRANCO PORT. WISSOUS 5 / GRIGNY US 5 \* D1**

Courriel de FRANCO PORT. WISSOUS en date du 17 avril 2025 nous informant du forfait avisé de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de FRANCO PORT. WISSOUS.

**Match n° 29730995 remis au 1<sup>er</sup> mai 2025**

**BERGERIES AS 5 / VILLABE ETS 5 \* D2**

Arrêté de fermeture de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE.

La Commission reporte la rencontre au 11 mai 2025.

**CHAMPIONNAT U14**

**Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**PARAY FC 1 / LONGJUMEAU FC 1 \* D2/A du 26 avril 2025 (remis) au 10 mai 2025 à 15h30**

Accord de la Commission.



**Match n° 29437355 du 5 avril 2025**

**MENNECY CS 3 / MORSANG SUR ORGE FC 1 \* D4/B**

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de MENNECY CS.

Lecture du courriel de MORSANG SUR ORGE FC.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission demande aux deux clubs le résultat de la rencontre pour sa réunion du 29 avril 2025.

**Match n° 29437342 remis au 26 avril 2025**

**COUDRAYSIEN FC 2 / MENNECY CS 3 \* D4/B**

Demande de COUDRAYSIEN FC de changement d'horaire via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 13h00.

**Match n° 28618700 remis au 1<sup>er</sup> mai 2025**

**EVRY FC 2 / MASSY ACADEMY 1 \* D1**

Reprise du dossier.

Demande d'EVRY FC de changement de date et d'horaire via Footclubs.

Refus de MASSY ACADEMY.

La Commission maintient la rencontre le 1<sup>er</sup> mai 2025.

**COUPE ESSONNE U16**

**Demande de changement de terrain via Footclubs**

**BRETIGNY FCS 2 / MASSY 91 FC 1 du 23 avril 2025**

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

**CHAMPIONNAT U16**

**TI 72h du 20 avril 2025 à jouer le mercredi 14 mai 2025 à 18h30, sous réserve de l'éclairage**

**ARPAJONNAIS RC 3 / BENFICA YERRES 2 \* D4/C**

**Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**ST GERMAIN SAINTRY 2 / BONDOUFLE AMC 1 \* D4/B du 1<sup>er</sup> mai 2025 (remis) avancé au 27 avril 2025 à 12h00**

Accord de la Commission.

**Match n° 29408907 remis au 20 avril 2025**

**ULIS CO 1 / SAVIGNY FOOT CO 1 \* D1**

Lecture FMI.

Rapports de l'arbitre et du délégué. Remerciements.

La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de SAVIGNY FOOT CO 1.

Amende réglementaire à SAVIGNY FOOT CO.

Frais d'arbitrage à la charge de SAVIGNY FOOT (article 17.1 du RSG du DEF).



Frais de délégation à la charge de SAVIGNY FOOT CO.

**Match n° 29436566 remis au 20 avril 2025**

**AIGLE FERTOISE 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 \* D4/A**

Courriel d'AIGLE FERTOISE.

Arrêté Municipal de fermeture de la Mairie de LA FERTE ALAIS reçu le vendredi 18 avril 2025 à 16h30.

Le club visiteur a été avisé de la fermeture du terrain par le club recevant selon la procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF.

La procédure de l'article 20.6.3 du RSG du DEF est respectée.

La Commission reporte la rencontre au 11 mai 2025.

**Match n° 29408934 du 4 mai 2025**

**SAVIGNY FOOT CO 1 / VIRY CHATILLON ES 1 \* D1**

Reprise du dossier.

Courriels de SAVIGNY FOOT CO et de MORSANG SUR ORGE FC indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La Commission reste en attente de l'attestation du propriétaire des installations.

**COUPE ESSONNE U18**

**Match n° 53172759 du 5 mars 2025**

**FLEURY 91 FC 1 / ARPAJONNAIS RC 1**

Retour du dossier la Commission des Statuts et Règlements du 17 avril 2025.

Ladite Commission dit match perdu à l'équipe de FLEURY 91 FC 1.

L'équipe d'ARPAJONNAIS RC 1 est qualifiée pour le tour suivant.

**Match n° 53323151 du 23 avril 2025**

**ARPAJONNAIS RC 1 / VAL YERRES CROSNE 1**

La Commission reporte la rencontre au 27 avril 2025.

Fermeture de CŒUR d'ESSONNE AGGLOMERATION et de la Mairie de MAROLLES EN HUREPOIX.

La Commission reporte la rencontre au 27 avril 2025.

Fermeture de CŒUR d'ESSONNE AGGLOMERATION et de la Mairie de MAROLLES EN HUREPOIX.

La Commission inverse la rencontre (art. 6.3 du règlement de la Coupe Essonne U18).

Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge d'ARPAJONNAIS RC.

Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge de VAL YERRES CROSNE.

**Match n° 532988777 ou 532988778 remis au 1<sup>er</sup> mai 2025**

**LINAS MONTLHERY ESA 1 / ARPAJONNAIS RC 1 ou LINAS MONTLHERY ESA 1 / VAL YERRES CROSNE 1**

Reprise du dossier.

Suite au report des quarts de finale, la rencontre se jouera le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025 à 13h00.



## CHAMPIONNAT U18

### **FMI NON PARVENUE DU 13 AVRIL 2025**

#### **D3/A**

#### **Match n° 29436180 \* GIF SFOC 1 / COUDRAYSIEN FC 1**

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 29 avril 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le résultat de la rencontre.

### **TI 72h du 20 avril 2025 à jouer le 27 avril 2025**

MENNECY CS 2 / SACLAS MEREVILLE US 1 \* D3/C

### **Demande de changement de date, d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs**

**LONGJUMEAU FC 1 / ST MICHEL FC 91 1 \* D1 du 27 avril 2025 (remis) avancé au 25 avril 2025 à 20h00 au stade Frédéric Langrenay 2 (terrain synthétique)**

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

### **Demande de changement d'horaire via Footclubs**

**DOURDAN SPORTS 1 / MENNECY CS 1 \* D2/A**

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires).

### **Match n° 28617717 du 20 avril 2025**

**EVERY FC 2 / LINAS MONTLHERY ESA 2 \* D1**

Demande d'EVERY FC de changement d'horaire via Footclubs le 15 avril 2025 après 16h00.

Accord de LINAS MONTLHERY ESA.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à EVERY FC pour demande tardive.

## COUPE ESSONNE VETERANS

### **Demande de changement de terrain via Footclubs**

**EVERY FC 2 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1 du jeudi 1<sup>er</sup> mai 2025**

Accord de la Commission.

## CHAMPIONNAT VETERANS

### **TI 72h du 20 avril 2025 à jouer le 27 avril 2025**

MENNECY CS 2 / CHALO ST MARS BOUTERVILLIERS 1 \* D4/A



**Match n° 28637996 remis au 27 avril 2025**

**AIGLE FERTOISE 1 / BALLANCOURT FC 1 \* D4/A**

Arrêté de fermeture de la Mairie de LA FERTE ALAIS.

La Commission reporte la rencontre au mercredi 14 mai 2025 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

+45 ANS

**Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs**

**VILLEJUST AVENIR 4 / MOLIERES-PECQUEUSE 4 \* Poule D du 25 mai 2025 avancé au 21 mai 2025 à 20h00**

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

**Match n° 29434488 remis au jeudi 8 mai 2025**

**VILLABE ETS 4 / BONDOUFLE AMC 4 \* Poule A**

Reprise du dossier.

Courriel de VILLABE ETS acceptant la demande de changement de date.

Accord de la Commission.

La rencontre se jouera le 4 mai 2025.

+55 ANS

En l'absence de journées disponibles, les matchs remis seront à jouer en semaine.

La Commission demande aux clubs concernés de trouver un accord sur une date et d'en faire la demande sur Footclubs au plus tôt.

Tous les matchs non joués à la fin de la saison (25 mai 2025), seront neutralisés.

**FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE DU 13 AVRIL 2025**

**Match n° 29435719 \* MILLY GATINAIS FC 6 / VERRIERES LE BUISSON 6 \* Poule A**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 29 avril 2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

**Demande de changement de terrain via Footclubs**

**BONDOUFLE AMC 6 / ATHIS-MONS USO 6 \* Poule B**

Accord de la Commission.